



Le 17 mars 2016/CC/PR

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 2 DECEMBRE 2015

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, M. Sassòli, B. Sträuli, T. Tanquerel, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes E. Cellina, V. Dubosson, MM S. Gil Hernandez, G. Geissbuehler

Corps des étudiants

Mmes O. Batbuyan, D. Brokatzky, M. Ley Benjamin.

Corps du personnel administratif et technique

Excusés

Assistent avec voix consultative

M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés-es

Mmes C. Chappuis, doyenne, C. Lager, S. Kirsch, M. G. van Campenhoudt

M. B. Sträuli préside la séance en l'absence du président, excusé pour séjour à l'étranger, et du vice-président, démissionnaire.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015

Le conseil participatif approuve à l'unanimité le procès-verbal du 7 octobre 2015, par 9 voix favorables.

2. Election d'un vice-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté

Suite à la démission du vice-président, M. R. Souares, une seule candidature est proposée, celle de M. Grégoire Geissbuehler, membre du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. Il est précisé qu'il sera également membre du Bureau en qualité de représentant de ce même corps.

Le conseil participatif élit M. G. Geissbuehler, à l'unanimité par 9 voix favorables, à la vice-présidence du conseil participatif.

3. Ajout d'un nouveau cours à option (printemps 2016) « Droit de l'enfant, droit de la famille et de l'éthique » par le professeur invité Jacques Fierens, Université de Namur

Mme B. Bertossa présente le point et demande d'approuver l'ajout au plan d'études d'un nouveau cours à options de maîtrise. Ce cours sera dispensé par un professeur invité, prof. Jacques Fierens - Université de Namur. Il aura lieu à raison de quatre heures tous les quinze jours et sera au plan d'études de la maîtrise comme un cours à option ainsi que du certificat de droit transnational (CDT).

Le conseil participatif approuve à l'unanimité, par 9 voix favorables, l'ajout du cours à options « droit de l'enfant, droit de la famille et de l'éthique » dans le plan d'études de la Faculté 2015-2016.

4. Modification du règlement d'organisation : suppression du département de droit du travail et de la sécurité sociale TRASE

M. D. Gfeller informe que la Faculté a décidé de supprimer le département de droit du travail et de la sécurité sociale. La suppression de ce département coïncide avec le départ à la retraite des deux professeurs, dont l'un est déjà parti (prof. G. Aubert) ; elle sera effective à la date du départ à la retraite du prof. P. Y. Greber, soit au 1^{er} mars 2016. Trois autres professeures ont été nommées et prendront le relais pour dispenser les cours de droit du travail et de droit de la sécurité sociale à la Faculté. Elles seront rattachées au département de droit civil pour ce qui concerne le droit du travail et au département de droit public et au département de droit international public en ce qui concerne le droit de la sécurité sociale. Cela impose une modification du règlement d'organisation de la Faculté, modification présentée par M. D. Gfeller pour approbation à ce conseil participatif.

Le conseil participatif approuve la modification du règlement d'organisation de la Faculté par 10 voix favorables et une abstention.

5. Taux d'activité des assistants suivant l'ECAV

Comme convenu lors du conseil participatif du 7 octobre 2015, le prof. M. Sassòli informe que ce point a été relayé lors du dernier collège des professeurs et communique la conclusion donnée. Le principe actuel appliqué pour le taux d'activité pour des assistants-es suivant l'ECAV est formellement confirmé. Un-e assistant-e qui suit l'école d'avocature ne peut pas exercer son activité d'assistantat à plus de 50%. En revanche, le collège du corps professoral a accepté que le taux d'activité d'un assistant, pendant qu'il effectue en parallèle sa formation à l'ECAV, ne soit pas limité à un 50% pendant la durée de son mandat correspondant au semestre de l'ECAV aux conditions formelles i) que la thèse ait déjà été déposée, ii) que le directeur de thèse atteste de sa soutenabilité, et iii) que le professeur supérieur hiérarchique donne son accord. De plus, si le mandat de cet assistant s'achève avant la fin du semestre de l'ECAV. Le fait de suivre les cours de l'ECAV ne pourra pas constituer un motif de renouvellement ou de prolongation de son mandat.

M. G. Geissbuehler demande si une information auprès de tous les assistants-es de la Faculté est prévue. M. D. Gfeller explique que cela n'a pas été spécialement communiqué car le tournus des assistants étant important, il est difficile de cibler un envoi par email. En revanche une telle information auprès des assistants-es suivant l'ECAV pourra être faite via le site de l'ECAV ; cela a déjà été discuté avec Mme C. Lager, directrice de l'ECAV.

6. Communication des lieux d'examen 2016

Mme C. Gidari Wassmer présente le point et informe que les dates et les lieux des examens ont été déjà fixés, publiés, et transmis aux enseignants.

Les examens écrits de l'année 2016 auront lieu essentiellement dans les locaux universitaires :

- session de janvier-février 2016 à Uni Mail
- session d'août-septembre à Uni Dufour

Seule la session mai-juin aura lieu au Ramada.

Du fait que les auditoriums des bâtiments universitaires ne sont pas toujours adaptés aux passages d'examen, notamment les examens à grands effectifs, cela implique que les étudiants soient répartis sur plusieurs auditoriums pour un même examen, et qu'un nombre suffisants d'assistants soient mobilisés pour la surveillance des examens.

Mme C. Gidari rappelle que ces salles sont réservées par l'intermédiaire du service des bâtiments et de la logistique et, pour des raisons de budget, ce service impose désormais de réserver des salles dans des bâtiments universitaires car la réservation de salles à l'extérieur est très onéreuse. Seuls les examens de la session de mai-juin sont encore autorisés dans des salles extérieures. Ceci est dû au fait que le nombre d'examens organisés par toutes les facultés en cette période et le nombre des étudiants participant dépassent la capacité des locaux universitaires.

M. G. Geissbuehler évoque trois problématiques pratiques pour les assistants tenus d'organiser les examens et énumère trois souhaits pour mener au mieux ces examens :

- connaître à l'avance le nombre de salles réservées pour chaque examen, sachant qu'il faudrait 3 assistants par salle pour un travail correct de surveillance, de distribution et de récupération de copies, ceci afin d'éviter tout problème de fraude et autres. Or, en étant dans plusieurs salles à UniMail, le nombre d'assistants engagés pour ces examens doit être doublé, voire triplé pour chacun de ces examens, ce qui engendre une surcharge de travail qui ne permet plus aux assistants de se consacrer à leurs autres tâches, assez lourdes en période d'examen.
- un assistant au moins par salle apte à répondre aux questions des étudiants ; en effet il y en a parfois un, voire deux mais peu de cours ont suffisamment d'assistants afin que les questions de tous les étudiants puissent être traitées. Ce qui engendre un risque d'inégalité de traitement et donc de potentiels oppositions ou recours.
- Une quinzaine d'assistants pour certains contrôles continus ou examens étant nécessaires, deux questions se posent : où trouver tous ces assistants sachant que certains départements n'ont pas les moyens humains, notamment le droit pénal, et comment coordonner tout cela ?

M. G. Geissbuehler propose :

- de remplir au maximum les grands auditoriums, quitte à augmenter la densité avec un risque de fraude supplémentaire et en effectuant plusieurs séries de QCM,
- de demander la présence d'un-e professeur-e lors des examens pour répondre aux questions, comme le fait l'assistant en charge du cours, et
- au niveau des directeurs de département, d'assurer une bonne coordination entre tous les examens afin d'éviter que les assistants se retrouvent à passer leur semaine à la surveillance des examens, plutôt qu'à la correction de leurs propres copies.

Mme C. Gidari Wassmer répond, sur la question de l'effectif des salles en situation d'examen, que la Faculté avait demandé un certain espacement entre les étudiants avec une rangée de libre pour éviter les fraudes et afin que les assistants puissent circuler entre les rangées, ne serait-ce que pour faciliter les contrôles d'identité. Une solution serait que le secrétariat des étudiants place un étudiant toutes les deux places au lieu de toutes les trois places.

Un long débat s'ensuit et le vice-président ad interim prof. B. Sträuli propose d'observer le déroulement des trois prochaines sessions d'examens, de faire remonter d'éventuelles remarques auprès de la hiérarchie, et suggère de réinscrire, par la suite, et si nécessaire, ce point à l'ordre du jour d'une future séance du conseil participatif.

7. Information concernant l'inscription aux cours et examens

Mme B. Bertossa présente le point. La Faculté a durci sa politique relative aux inscriptions tardives. Suite au constat d'un volume très important de demandes d'inscriptions tardives, déposées parfois la veille des examens (env. 50 à 80 sur une session), la doyenne a adopté une politique plus restrictive pour les trois raisons suivantes :

- des raisons d'égalité de traitement par rapport aux étudiants qui s'inscrivent dans les délais,
- des raisons pédagogiques par rapport à une formation qui s'adresse à des futurs juristes pour qui les délais sont évidemment primordiaux, et
- des raisons administratives, puisque ce surplus de demandes entraîne une charge de travail supplémentaire importante, les secrétariats devant intervenir manuellement sur chaque dossier et la doyenne devant évidemment se prononcer sur chacun de ces dossiers.

Depuis le début de cette année académique, les étudiants ont été informés que ces demandes seraient admises uniquement pour des raisons exceptionnelles, motivées et attestées.

Le prof. M. Sassòli intervient et informe qu'il existe beaucoup d'étudiants en mobilité ne maîtrisant toutefois pas parfaitement le français mais plutôt l'anglais. Il demande si les emails d'information sont également écrits en anglais car beaucoup d'étudiants ne connaissent pas du tout le français. Il donne l'exemple de ceux qui ne se sentent pas concernés quand ils reçoivent un email en français et ne lisent pas. Il propose donc d'envoyer un email en anglais ou alors d'aviser les professeurs et les assistants du moment où il convient de les informer de ces faits afin de passer l'information en anglais.

Mme C. Gidari Wassmer confirme qu'effectivement ces informations ne sont pas en anglais, ce sont des messages génériques, les mêmes pour toutes les facultés et envoyées par un système centralisé et non par la Faculté.

Après discussion, il est décidé que le secrétariat des étudiants enverra un message Unilist, informant de la période des cours et des inscriptions aux examens, à tous les enseignants et assistants afin qu'ils relaient l'information durant les cours.

8. Enregistrement des cours ex-cathedra

Mme O. Batbuyan relaie l'inquiétude des étudiants concernant l'enregistrement des cours ex-cathedra et souhaiterait la formation d'un groupe de travail pour uniformiser l'enregistrement des cours et la possibilité d'augmenter le nombre de cours enregistrés. En outre, elle demande

la possibilité de connaître avant la rentrée universitaire quels cours seront enregistrés, car de nombreux étudiants aimeraient coordonner leurs études avec leur travail.

Un débat s'ensuit. Il en découle qu'il est fortement souhaitable d'enregistrer les cours pour donner de la souplesse aux étudiants, mais que le profit d'un cours écouté n'est pas comparable à celui d'un cours suivi. Le prof. B. Winiger relève que, expérience faite, si les enregistrements de cours devaient être systématisés, une meilleure organisation et une plus grande fiabilité de ces enregistrements serait indispensable.

Il a été remarqué que la proportion d'étudiants se présentant aux examens sans avoir suivi physiquement les cours a tendance à augmenter.

Le prof. B. Sträuli explique que les étudiants qui se contentent des cours enregistrés au détriment des cours en présentiel et se présentent aux examens, ont non seulement de fortes chances d'échouer, mais ce sont aussi des étudiants supplémentaires qui se représentent à la session suivante.

Il propose que ce point soit inscrit et discuté au prochain collège des professeurs et revienne à la prochaine séance du conseil participatif avec, le cas échéant, des propositions concrètes. M. D. Gfeller demande à Mme O. Batbuyan de lui faire parvenir dans les meilleurs délais un résumé écrit de la proposition des étudiants afin de le joindre à l'ordre du jour du Collège des professeurs.

Concernant la demande de pouvoir identifier à l'avance les cours qui seraient les cours qui enregistrés, le prof. M. Sassòli propose que les professeurs les annoncent à l'avance et qu'ils figurent comme tels sur une liste sur le site de la Faculté.

9. Divers et communications

M. G. Geissbuehler informe que l'organisation de la cérémonie de remises de diplômes de cette année 2016, par le comité d'organisation des cérémonies de la Faculté, a été très appréciée par les étudiants. Par conséquent, le comité prolonge l'expérience encore cette année.

M. B. Ley demande si le projet de Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables aura lieu. Apparemment, encore aucune information n'est connue à ce sujet.

Mme O. Batbuyan demande quel avenir est réservé au cours d'Economie et droit de 2^e année, et s'il sera dispensé de la même façon que cette année ou s'il existe un autre projet. L'information n'est pas encore disponible.

M. B. Sträuli lève la séance en remerciant tous les membres de ce conseil pour leur engagement tout au long de cette année et leur souhaite une bonne fin d'année.

La séance est levée à 15h20.